



RAPPEL DES OBJECTIFS

- Créer un lieu d'échanges et mutualiser les compétences au service d'une vision de l'observation ;
- Assurer un suivi des indicateurs du PDU concernant l'accidentologie ;
- Établir des passerelles avec les autres outils d'observation pour harmoniser les politiques ;

L'observatoire de la mobilité est l'une des actions portées par Artois Mobilités dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains 2019-2030. L'observatoire est une plateforme qui permet de suivre les données de mobilité sur le périmètre d'Artois Mobilités et de mesurer leurs évolutions récentes. C'est un outil au service des collectivités, organismes privés et citoyens qui permet de faciliter l'accès à l'information et aux différentes données.

Les données mises en ligne sur le site de l'observatoire sont publiques. L'article L1115-1 du code des transports, modifié par la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, encadre le champ des données devant être mises à disposition par l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Il s'agit notamment de données statistiques géoréférencées sur :

- Les offres de transports en commun ;
- Les services de partage de véhicules motorisés ou de vélos ;
- La pratique du covoiturage ;
- Le transport ferroviaire de voyageurs ;
- La mise en accessibilité des services de transport.

Le site de l'observatoire est accessible à tous via la page dédiée sur le site d'Artois Mobilités ou le portail de l'agence d'urbanisme de l'Artois (AULA).

L'observatoire se décline en plusieurs volets ou « Focus », permettant de naviguer sur plusieurs échelles et types de mobilités, que ce soit à l'échelle du ressort territorial ou au niveau des communes desservies par les lignes de Bulles (BHNS) ou encore au niveau des gares (pour le transport ferroviaire), des ports (pour le transport des marchandises) et du trafic routier (pour les déplacements des véhicules).

Cette visualisation permet dans un premier temps :

- 1) D'observer le positionnement du territoire par rapport à certains indicateurs, avec par exemple les vignettes Crit'Air des véhicules présents sur le parc automobile - indicateur pertinent au vu des réglementations à venir au niveau des ZFE...
- 2) D'anticiper et d'adapter l'offre du réseau et des transports ainsi que d'établir de futures prévisions afin de remplir les objectifs précités.
- 3) D'une meilleure appropriation du PDU, à travers un outil simple, intuitif et accessible en ligne ;

Il est à noter que cet observatoire sera continuellement alimenté au fur et à mesure des données existantes, accessibles et mises à jour. Ceci dépendra des types de données à traiter (certaines données (internes, acquises par des relevés terrain par exemple peuvent être plus longues à traiter).

Mine d'informations, l'observatoire pourra également servir de point de référence et de lien pour d'autres études et programmes développés au sein du territoire (tel que pour le programme Interlud+ par exemple).